

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2015

---

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2578)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL14

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots : « amende civile », les mots : « sanction financière ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.